

PROTOCOLE COVID-19 AU LABOLOBO

- 1. Port du masque obligatoire à l'accueil pour les plus de 12 ans;**
- 2. Maintien des distances interpersonnelles (1,5m minimum);**
- 3. Les parents déposant leurs enfants restent dehors si possible, pour éviter de remplir le sas;**
- 4. Désinfection des mains obligatoire pour tous avec du gel mis à disposition à l'accueil;**
- 5. De manière générale, si on est malade, on reste à la maison :** quelqu'un est considéré comme un cas possible de covid-19, et doit donc rester à domicile, s'il est malade ou présente des symptômes liés au covid-19, à savoir :
 - SOIT au moins un symptôme majeur, sans autre cause évidente ;
 - SOIT au moins deux symptômes mineurs, sans autre cause évidente ;
 - SOIT une aggravation de symptômes respiratoires connus (asthme par exemple), sans autre cause évidente.

Symptômes majeurs :

- fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) ;
- toux importante ;
- difficultés respiratoires (en dehors d'une crise d'asthme) ;
- douleur thoracique sans avoir reçu de coup ou de traumatisme ;
- perte de l'odorat ou du goût.

Symptômes mineurs (sans autre cause évidente) :

- douleurs musculaires ;
- fatigue inhabituelle pour l'activité ;
- nez qui coule (! si enfant allergique connu : éternuements, nez qui coule ou yeux rouges/qui chatouillent sont plutôt un signe d'allergie) ;
- maux de gorge ;
- maux de tête ;
- perte franche d'appétit ;
- diarrhée aqueuse sans vomissement.

Conditions de participation pour les inscrits de tout âge, animateurs, personnel et bénévoles encadrants :

Si le malade présente des symptômes légers et sans hospitalisation, elle peut de nouveau participer à l'activité après sa mise en quarantaine de 7 jours, à condition qu'elle n'ait pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'elle ait également montré une amélioration considérable des symptômes.

Les personnes vivant sous le même toit qu'une personne atteinte du covid-19 doivent rester en quarantaine à la maison pendant 7 jours et seront également testées. Cette quarantaine commence au moment où le test a confirmé la positivité du membre de la famille.

Pour les participants ou les encadrants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de covid-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation (et donc la date possible de retour en collectivité) sera déterminée par le médecin traitant.

Il est primordial de nous avertir si vous ou vos enfants êtes testés positif afin que nous puissions prendre l'ensemble des mesures nécessaires afin d'éviter la propagation du virus.

